



N° 2026/P/56

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/2026
ID : 038-213803992-20260908-2026_P_56-AI



ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

VU le courriel de la SELARL ARPENTEURS – François BLIN, Géomètre-expert, demeurant 10 rue Pasteur, 38440 ST JEAN DE BOURNAY, en date du 04 septembre 2026,

_ demande d'alignement de la parcelle cadastrée section ZA, sous le n° 23, située Chemin des Echarrières – 38440 ST JEAN DE BOURNAY

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Prescriptions techniques

L'alignement de la voie communale n° 4 dite « Chemin des Echarrières » à ST JEAN DE BOURNAY au droit de la propriété citée ci-dessus est défini par la ligne prenant en compte l'alignement de fait actuel tracé en rose, proposé et validé sur le plan annexé, réf. 26462su.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté, ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **1 an** à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande d'arrêté devra être effectuée.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

_ SELARL ARPENTEURS – François BLIN, Géomètre-expert.

Fait à ST JEAN DE BOURNAY, le 08 septembre 2026

Le Maire,
Franck POURRAT –

Affichage et publication le

Situation Ancienne			
Propriétaires	Section	N°	Surface cadastrale
Bière Isère Communauté	ZA	23	92 79

Commence cadastrale = Valeur indicative - sert au calcul de l'impôt foncier.
Superficie apparente arpentée = Selon l'avis des propriétaires non définies contradictoirement avec les soldes.
Superficie arpentée réelle = Selon l'avis des propriétaires non définies contradictoirement avec les soldes.

Y=4257950

X=1866350



X=1866400

ARPEXPERTS
Cabinet ARPEXPERTS - SELARL de Géomètres-Experts

DEMANDE D'ALIGNEMENT

REFERENCE : 26462su

ECHELLE : 1/500

Système de coordonnées planimétriques Lambert 93

Projection Conique Conforme CC45 (Teria)

Rattachement altimétrique au système NGF (IGN 69)

COORDONNÉES DES POINTS D'ALIGNEMENT			
SOMMET	X	Y	NATURE
1	1866376.89	4257908.46	
2	1866391.12	4257906.30	
3	1866411.89	4257899.97	
4	1866434.00	4257891.30	



le 08/09/2026
le Maire
FRANCK POURRAT



Y=4257900

Y=4257900

Y=4257900

LE ROULEAU DE ST JEAN

ZA-260

COMMUNAUTE DE COMMUNE BIEVRE ISERE

ZA-23

Indivision DREVON

ZA-24

Y=4257850

X=1866350

X=1866400

X=1866450

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le 09/09/2026

ID : 038-213803992-20260908-2026_P_56-AI

